



PRIX EUROPÉEN DE LA MICROFINANCE 2020

Encourager une épargne efficace et inclusive



Lignes directrices pour le dépôt des candidatures

Le Prix européen de la Microfinance 2020 « Encourager une épargne efficace et inclusive » salue le rôle essentiel de l'épargne pour les populations à faible revenu et exclues ainsi que la façon dont les prestataires financiers peuvent encourager un usage efficace et répandu de l'épargne.

Organisateurs :



www.european-microfinance-award.com

PRIX EUROPÉEN DE LA MICROFINANCE 2020

Le Prix européen de la Microfinance 2020 entend saluer les organisations et les programmes qui **innovent afin d'encourager et de fournir des services d'épargne aux populations à faible revenu et exclues**. En la matière, les candidats devront s'efforcer de démontrer leur action sur trois volets :

1. Encouragement

Les institutions financières et non financières peuvent encourager l'épargne en abaissant les barrières, à savoir en facilitant l'ouverture ou l'accès aux livrets d'épargne/groupes d'épargne. Or, l'accès seul ne suffit pas. Il importe tout autant que les institutions démontrent que leur programme d'épargne s'appuie sur une compréhension holistique du comportement des clients et tire avantage des incitants, de la coordination des groupes et des moments propices à l'enseignement et à la sensibilisation afin de promouvoir un comportement d'épargne positif.

2. Efficacité

L'épargne montre toute son efficacité à condition d'être : en phase avec les besoins et les objectifs spécifiques des clients; abordable, accessible, sûre, aisée à comprendre et, autant que possible, capable d'exploiter les innovations technologiques au niveau des clients et des institutions pour élargir la couverture, alléger les coûts et améliorer la qualité du service. Ces produits seront abordables pour le client, gérables à long terme pour l'institution, extrêmement transparents et véritablement utilisés par la clientèle (au contraire, par exemple, d'un programme qui miserait, avant tout, sur l'ouverture d'une pléthore de nouveaux comptes qui restent dormants). Enfin, un programme de promotion de l'épargne efficace sera fondé sur (et pérennisé par) des rapports de confiance forts entre le client et le prestataire.

3. Inclusion

L'épargne peut se dire inclusive lorsqu'elle atteint les segments exclus, mal (voir non) desservis par les prestataires – avec une attention particulière pour les femmes et les jeunes. Les programmes d'épargne couronnés de succès devraient aussi veiller à la protection de ceux qui sont les plus vulnérables aux chocs et déployer ainsi un filet de protection compréhensif pour leurs clients; attestant du fait que la collecte de l'épargne des clients pauvres relève d'une responsabilité tant morale que financière de prendre soin de cet argent et de le faire de façon abordable et dans la plus grande transparence.

Enfin, le PEM 2020 entend apporter, si possible, la preuve qu'il existe des programmes de promotion d'un concept plus abstrait, à savoir le développement d'une **culture de l'épargne**. Ce concept recouvre l'usage avéré et actif de l'épargne, l'importante valeur ajoutée pour l'épargnant, la sécurité et la confiance, la préoccupation réelle pour l'éducation financière et l'engagement (si pertinent) auprès des régulateurs et des décideurs politiques. Cette culture de l'épargne devra être suffisamment répandue et l'institution devra avoir joué un rôle dans sa promotion.

Si vous souhaitez en apprendre davantage sur le thème du prix, nous vous invitons à lire la [note conceptuelle du prix](#).

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Les candidats éligibles sont des organisations actives dans le secteur de l'inclusion financière qui jouent un rôle *déterminant* afin d'encourager et/ou d'offrir des produits d'épargne efficaces et inclusifs à des groupes à faible revenu, vulnérables et exclus. Ce profil correspond à différents types de prestataires de services financiers (PSF) proposant directement des produits d'épargne à leurs clients mais aussi à des institutions non financières jouant un rôle déterminant dans l'offre ou la mobilisation de produits d'épargne (par exemple, via des partenariats ou d'autres relations)¹.
- Les institutions éligibles doivent être établies et actives dans un pays moins avancé, un pays à faible revenu, un pays à revenu intermédiaire - tranche inférieure ou un pays à revenu intermédiaire - tranche supérieure suivant la définition du Comité d'Aide au Développement (CAD) pour les bénéficiaires d'APD. Une liste des pays éligibles parmi les bénéficiaires d'APD tels que définis par le CAD peut être consultée à la page : <http://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/Liste-des-beneficiaires-de-l-APD-etablie-par-le-CAD-2020.pdf>
- Les produits et services présentés au prix doivent être pleinement opérationnels depuis au moins une année. Cette exigence de « pleine opérationnalité » ne signifie pas que les produits et/ou services présentés doivent être proposés dans toutes les succursales ou établissements.
- Les institutions éligibles doivent être en mesure de fournir des états financiers vérifiés.

Parrainage par un membre de l'e-MFP

Tous les candidats invités à participer au Second Tour (cf. « Calendrier et procédure de traitement des candidatures ») doivent fournir une preuve écrite du soutien apporté par un membre de l'e-MFP, sous la forme d'un bref message ou d'une lettre envoyée au secrétariat de l'e-MFP. Une liste des membres de l'e-MFP figure à la page : <http://www.e-mfp.eu/about-us>

DEPÔT DE CANDIDATURE

Toutes les candidatures doivent être **déposées en ligne** à la page suivante :

<http://www.european-microfinance-award.com/>

Le concours est organisé en trois langues : **anglais, français et espagnol**.

¹ Des ONG contribuant à la formation de groupes d'épargne, des développeurs d'applications mobiles dont les produits sont déployés par des institutions financières afin de faciliter une épargne plus efficace ou d'autres organisations jouant un rôle pertinent dans la fourniture ou la mobilisation de produits d'épargne.

CALENDRIER ET PROCEDURE DE TRAITEMENT DES CANDIDATURES

LANCEMENT DU CONCOURS	9 MARS 2020
PREMIER TOUR	Mars - mai 2020
Date limite de dépôt des candidatures DATE LIMITE REPORTÉE !	15 avril 2020, 23h59 HEC NOUVEAU : 5 mai 2020, 23h59 HEC
Evaluation des candidatures au premier tour	Avril - mai 2020 / NOUVEAU : Mai 2020
Communication aux candidats retenus	1 ^e quinzaine du mois de mai / NOUVEAU : Mai - Juin
SECOND TOUR	Mai - novembre 2020
Date limite de dépôt des candidatures	Fin du mois de mai 2020 NOUVEAU : Juin 2020 (date exacte à confirmer)
Comité de présélection	Juin - juillet 2020
Comité de sélection	Septembre 2020
Annonce des finalistes et demi-finalistes	1^e quinzaine du mois d'octobre
Grand jury	Novembre 2020
Annonce du lauréat lors de la cérémonie de remise du prix	19 novembre 2020

MISE À JOUR - 8 avril 2020

En raison de la pandémie COVID-19, les organisations travaillant dans le secteur de l'inclusion financière sont confrontées à d'immenses défis et sont extrêmement occupées à s'adapter à ceux-ci. Par conséquent, les organisateurs du Prix ont **reporté la date limite du premier tour au 5 mai**. Par cette extension, nous voulons non seulement donner plus de temps pour compléter le formulaire de candidature du premier tour, mais aussi offrir la possibilité, si le candidat le souhaite, d'inclure des détails spécifiques sur la façon dont leur programme d'épargne soutient et renforce la résilience de ses clients en ces temps difficiles.

PREMIER TOUR

Il est attendu des organisations intéressées à se porter candidates qu'elles déposent, lors du premier tour, le formulaire succinct de candidature dans lequel elles décrivent le programme présenté pour l'obtention du prix et qu'elles livrent leurs états financiers vérifiés.

La sélection en vue du second tour s'appuiera sur la vérification de l'éligibilité de la candidature et sur une première évaluation de la pertinence, de la qualité et de l'efficacité du programme présenté au premier tour.

SECOND TOUR

Les candidats retenus pour le second tour seront invités à remplir le formulaire de candidature du second tour dans lequel ils auront la possibilité d'expliquer leur programme en de plus amples détails et d'annexer une documentation complémentaire.

Il est attendu de ces candidats qu'ils transmettent une lettre de soutien d'un membre de l'e-MFP. À ce stade, le secrétariat de l'e-MFP assistera ces candidats retenus pour le second tour qui n'entreprendraient pas de liens avec un membre de l'e-MFP à entrer en contact avec un de ces membres.

Comité de présélection

Les candidats seront évalués par le comité de présélection sur la base de la pertinence et de la capacité effective du programme présenté à traiter de l'objectif spécifique du prix; ils seront également jugés sur leurs performances financières et sur la qualité, clarté et transparence du dossier de candidature.

Comité de sélection

Le comité de sélection évaluera les candidatures présélectionnées afin de retenir 7 à 10 demi-finalistes, parmi lesquels 3 finalistes seront choisis.

Grand jury

Un grand jury désigne le lauréat parmi les 3 finalistes.

Annonce du lauréat

Le nom du lauréat est annoncé lors de la cérémonie de remise du prix, le 19 novembre 2020 à la Banque européenne d'Investissement (BEI) à Luxembourg. La cérémonie se tient durant la Semaine Européenne de la Microfinance, du 18 au 20 novembre 2020. Par le passé, le prix a été remis par le Ministre luxembourgeois de la Coopération au Développement et de l'Action humanitaire.

Rapport de suivi du lauréat

Le lauréat du prix sera invité à présenter un rapport de suivi, au plus tard le 31 janvier 2022, dans lequel il décrira comment les fonds remportés ont été utilisés. Les instructions relatives à la préparation de ce rapport seront livrées au lauréat avant la fin de l'année 2020.

Informations importantes

Durant les deux tours, il se peut que les candidats soient contactés et invités à fournir des informations complémentaires, au cas par cas et en fonction des nécessités.

Toutes les informations fournies durant la procédure de candidature seront traitées avec confidentialité et leur usage est limité aux fins du concours.

Les organisateurs sont au regret d'annoncer qu'ils ne diffuseront aucune information concernant l'évaluation en cours des candidatures.

La décision des juges est définitive et sans appel. Ni les juges ni les organisateurs n'entreprendront la moindre correspondance concernant la décision.

Les trois finalistes seront invités à assister à la cérémonie de remise du prix et s'engagent à assurer la présence d'un représentant de la direction générale de l'organisation candidate lors de ladite cérémonie. Les frais de déplacement seront couverts par les organisateurs du prix.

RÉTOMBÉES DU PRIX

LAUREAT

- 100 000 € (cent mille euros)
- Diplôme
- Petite vidéo mettant en valeur le programme; cette vidéo, produite aux frais des organisateurs², sera diffusée lors de la cérémonie de remise du prix et consultable en ligne par la suite
- Deux communiqués de presse (septembre et novembre), diffusés dans le monde entier
- Couverture médiatique par les partenaires des organisateurs de même que par les media couvrant la cérémonie et la Semaine européenne de la Microfinance
- Participation à la cérémonie de remise du prix; les frais de voyage et d'hébergement sont pris en charge par les organisateurs
- Inscription offerte pour deux personnes (valeur 1 250€) à la Semaine européenne de la Microfinance pour bénéficier de possibilités uniques de réseautage
- Présentation du programme dans diverses publications

FINALISTES

- 10 000 € (dix mille euros)
- Attestation de finaliste
- Petite vidéo mettant en valeur leur programme; cette vidéo, produite aux frais des organisateurs³, sera diffusée lors de la cérémonie de remise du Prix et consultable en ligne par la suite
- Communiqué de presse (septembre), diffusé dans le monde entier
- Couverture médiatique par les partenaires des organisateurs de même que par les media couvrant la cérémonie et la Semaine européenne de la Microfinance
- Participation à la cérémonie de remise du prix; les frais de voyage et d'hébergement sont pris en charge par les organisateurs
- Inscription offerte pour deux personnes (valeur 1 250€) à la Semaine européenne de la Microfinance pour bénéficier de possibilités uniques de réseautage
- Présentation du programme dans diverses publications

² Note : Cette petite vidéo est réalisée indépendamment par les organisateurs; les candidats consentent à y voir figurer leur organisation et leur programme.

³ Ibid.

DEMI-FINALISTES

- Attestation de demi-finaliste (en version électronique)
- Communiqué de presse (septembre), diffusé dans le monde entier
- Présentation du programme dans une publication

Tous les candidats participant au second tour recevront une attestation de participation.

A PROPOS DU PRIX EUROPÉEN DE LA MICROFINANCE

Doté d'une enveloppe de 100 000€ pour le gagnant et de 10 000€ pour les finalistes, le Prix européen de la Microfinance est une prestigieuse récompense annuelle briguée par ces organismes actifs dans la prestation de services financiers des quatre coins du monde qui pratiquent l'innovation dans un domaine spécifique de l'inclusion financière. Ce prix poursuit deux objectifs parallèles : récompenser l'excellence et répertorier et diffuser les pratiques les plus pertinentes en vue d'une application par d'autres.

Lancé en octobre 2005 par le Ministère luxembourgeois des Affaires étrangères et européennes, Direction de la Coopération au Développement et de l'Action humanitaire, le concours est organisé conjointement par le ministère, la Plateforme européenne de la Microfinance (e-MFP) et l'Inclusive Finance Network Luxembourg (InFiNe.lu), en coopération avec la Banque européenne d'Investissement.

Le prix est remis lors d'une cérémonie à laquelle S.A.R. la Grande-Duchesse de Luxembourg et le Ministre luxembourgeois de la Coopération au Développement et de l'Action humanitaire ont assisté par le passé. La cérémonie se tient durant la Semaine européenne de la Microfinance à Luxembourg.

Editions précédentes et lauréats

2019, Renforcer la résilience au changement climatique - *APA Insurance (Kenya)*, pour son assurance-bétail indicielle (IBLI) et son assurance liée à un indice de rendement local, toutes deux destinées aux petits agriculteurs et gardiens de troupeaux.

2018, Inclusion financière par la technologie - *Advans Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire)*, pour ses solutions numériques de paiement et d'épargne proposées aux coopératives et aux planteurs de cacao et ses petits prêts scolaires numériques octroyés aux paysans.

2017, Microfinance au service du logement - *Cooperativa Tosepantomín (Mexique)*, pour son programme global de logement au service des communautés rurales et sa promotion de la responsabilité environnementale.

2016, Microfinance et accès à l'enseignement - *Kashf Foundation (Pakistan)*, pour son programme au service des écoles privées à moindre coût.

2015, Microfinance en situation de post-désastre, post-conflit et dans les États fragiles - *Crédit Rural de Guinée S.A (Guinée)*, pour sa réaction novatrice lors de l'épidémie de fièvre Ébola en Guinée.

2014, Microfinance et environnement - *Kompanion (Kirghizstan)*, pour son initiative de formation en gestion des pâturages.

2012, Microfinance pour la sécurité alimentaire - *ASKI* (Philippines), pour ses services aux petits agriculteurs et son appui au rapprochement effectif entre les marchés et les entreprises privées.

2010, Financement des filières de production - *Harbu* (Éthiopie) pour son initiative de financement de la filière du soja.

2008, Microfinance socialement responsable - *Buusaa Gonofaa* (Éthiopie) pour l'élaboration de son système d'évaluation des usagers.

2006, Innovation et couverture - *The Zakoura Foundation* (Maroc) pour son programme de tourisme rural.